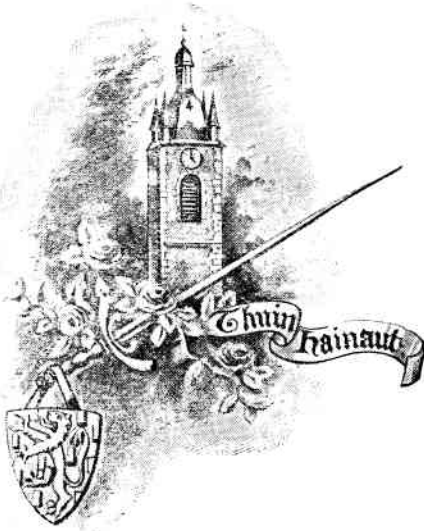


VILLE DE THUIN

1 9 5 5



PROCESSION
S A I N T - R O C H

Dimanche 15 et Lundi 16 Mai

GRANDE
MARCHE MILITAIRE

ORGANISÉE PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE
AVEC LE CONCOURS DU COMITÉ SAINT-ROCH

Ordre du Cortège

1. Gendarmerie à cheval
2. Comité
3. Sapeurs et Grenadiers de l'Empire Thuin
4. Zouaves Français Thuin
5. Harmonie Royale Thuin
6. Pompiers de la Ville-Haute Thuin
7. Pompiers des Waibes Thuin
8. Les Matelots Jumet
9. Les Mousquetaires Thuin
10. Les Jeunes Zouaves Aiseau
11. Pompiers de Ragnies Ragnies
12. La Garde Thudinienne Thuin
13. Marche Sainte Gertrude Le Roux
14. Fanfares Thudiennes Thuin
15. Chasseurs Pompiers de la Ville-Basse Thuin
16. Zouaves Pontificaux (garde d'honneur St-Roch) Thuin
17. Saint Roch
18. Le Clergé
19. Administration Communale

Ordre de Marche

DIMANCHE 15 MAI 1955

A 10 heures, Place de la Ville-Basse, réception des sociétés étrangères.

A 13 heures, au Chant des Oiseaux, Réunion des Sociétés participantes pour la formation du cortège qui se mettra en marche à 13 heures 1/2 très précises.

ITINÉRAIRE : Chant des Oiseaux, rue de Stoupré, rue de la Celle, Drèves des Alliés, rue de Charleroi, Grand'Rue, Grand'Place, Nouvelle Rampe, Moustier, Eglise de la Ville-Basse, rue St-Nicaise, rue du Pont, Gare du Nord, Waibes, Place (arrêt de 45 minutes), Waibes, Gare du Nord, rue des Ecoles, rue Longue, rue du Pont, rue t'Serstevens, Moustier, rue du Curé, route de Ragnies, Piraille, Maladrie (arrêt de 45 minutes), Maroëlles, Béni-Chêne, Couture, Gare de l'Ouest, Chapelle Saint-Roch, rue du Fosteau, Pont Marianne, Avenue de Ragnies, Moustier, rue t'Serstevens. Dislocation.

La remise des primes aux Sociétés étrangères aura lieu à l'issue du Cortège.

LUNDI 16 MAI, à 10 heures,

Grande Messe Militaire en Musique

A l'issue de la Messe, formation du Cortège qui se rendra à la Chapelle Saint-Roch, Piraille, rue du Curé, Moustier, Nouvelle Rampe, rue d'en-Bas, Grand'rue Crépion, Grand'rue.

A 13 h. 15, Place du Chapitre : L'Administration Communale procédera à la remise des décorations aux Marcheurs ayant 25 et 35 ans de participation à la Marche Saint-Roch.

N. B. - Il sera tenu note pour la répartition des primes, de la tenue et de la bonne marche pendant toute la durée de la Procession. Il ne sera pas accordé de prime aux sociétés n'ayant pas effectué tout le parcours.

«La Marche Militaire Procession Saint-Roch est l'une des plus anciennes du Pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elle fut fondée après le siège de Thuin de 1654 et dura jusqu'au XVIII^e siècle. Elle fut réorganisée en 1866 après l'épidémie de choléra qui ravagea la ville».

Comité Organisateur :

Les Présidents d'Honneur :

Madame Omer Bernard.

Baron P. Gendedien-Pirmez.

Les Vice-Présidents d'Honneur :

Madame Vith Hennuy.

Auguste Maillard.

Charles Gendebien.

Le Secrétaire :

F. Piraux.

Le Président :

I. Bohain.

Le Trésorier :

V. Bohain.

Les Commissaires :

Beck J., Blampain R., Bohain A., Ceulemans A., Chatelle H., Corbugy G., Cuisenaire G., Deflandre M., Dethier M., Gérard M., Hennuy P., Hennuy R., Maillard P., Mouthuy R., Quairiaux F., Rondia R., Ruth Ch.

Délégué de l'Administration Communale : **Marc Dagnelie.**